

## Conditions de l'offre

### « 1 mois remboursé sur le Contrat d'entretien FEU VERT »

FEU VERT rembourse une mensualité\* du contrat d'entretien souscrit\*\* par les clients Qarson.

\* Offre de remboursement valable du 01/01/2023 au 31/12/2023 pour toute souscription à un contrat d'entretien FEU VERT sur un véhicule acheté auprès de Qarson, dans les 2 mois suivants la date de livraison du véhicule.

Bénéficiez du remboursement par virement (uniquement) d'un montant équivalent à une mensualité de votre contrat, en vous inscrivant sur <https://www.feuvvert.fr/static/qarson-demande-remboursement-38598.html> dans le mois suivant votre souscription au contrat d'entretien et en présentant les justificatifs suivants :

- Immatriculation du véhicule,
- Numéro du Contrat d'Entretien Feu Vert,
- Copie de la facture d'achat du véhicule,
- Copie du bon de livraison Qarson,
- RIB.

Ce remboursement interviendra au plus tôt 2 mois après la souscription du Contrat, sous réserve du paiement de l'acompte et après vérification des pièces justificatives. En cas d'impayé, le remboursement ne sera pas effectué.

\*\* Contrat à durée de 24 mois réservé aux consommateurs, sur présentations de justificatifs (pièces d'identité, justificatif de domicile, RIB, certificat d'immatriculation...) impliquant le paiement d'un acompte, au comptant le jour de la souscription, équivalent à 4 mensualités, pour des véhicules mis en circulation (1ere immatriculation) à partir du 1er janvier 2000, de moins de 260 000 KM et de moins de 200 chevaux, ne nécessitant pas le jour de la souscription, la réalisation de la prestation d'un montant supérieur à 400 € TTC. Sont, notamment, exclus les véhicules à usage professionnel et ceux affectés au transport à titre onéreux de personnes, de marchandises ou de messagerie express ou à une activité de location de courte ou longue durée, d'ambulance, d'auto-école, de taxi, VTC ou VSL, ainsi que tous les véhicules de location quelle qu'en soit la durée (LLD, LOA...) ; Voir l'ensemble des conditions sur feuvvert.fr.